

**Les inscriptions** peuvent se faire par e-mail, par courrier et directement à la Bibliothèque.

**Pour tout renseignement :**

Bibliothèque Municipale Joseph Rousse – Mairie , Place du Fort Gentil  
44770 LA PLAINE SUR MER

Tel : 02 40 21 50 14 – mail : [bibliotheque.laplainesurmer@orange.fr](mailto:bibliotheque.laplainesurmer@orange.fr) –

Site internet : [www.laplainesurmer.fr/fetedulivre.htm](http://www.laplainesurmer.fr/fetedulivre.htm)

La Mairie, La Bibliothèque  
et Le Club de Lecture  
vous remercient pour votre participation

# - LA PLAINE SUR MER -

## CONCOURS DE POESIE

### « Rêveries... »



Un livre sous les arbres  
Pour que les mots qui s'envolent  
Se posent sur les feuilles... (Guy GERARD)



**Du 28 mars au 2 juillet 2011**

**Les dates à retenir:**

21 mars: lancement du concours

2 juillet: clôture du concours

17 juillet « Fête du Livre »: remise des prix

# LA PLAINE SUR MER CONCOURS DE POESIE

## « Rêveries... » Règlement

1 – La Bibliothèque Municipale Joseph Rousse de La Plaine sur mer et le Club de lecture organisent leur quatrième concours de poésie.

2 – Le concours est ouvert du 28 mars au 2 juillet 2011, date de remise des textes, le cachet de la poste faisant foi. Au-delà de cette date, les textes reçus ne seront pas retenus. En cas de perte ou de détérioration du document au cours de l'expédition de celui-ci, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

3 – A l'exception du gagnant du concours de l'année précédente qui peut se présenter hors concours, le concours est ouvert à tous les auteurs sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité, de résidence écrivant en langue française mais aussi aux établissements scolaires du Pays de Retz (une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire).

4 – En relation étroite avec la Fête du livre, le thème retenu : « Rêveries... » privilégie des textes en rapport avec la région des Pays de la Loire (sans toutefois citer les lieux). Les poèmes en vers ou en prose ne doivent pas dépasser 20 vers ou lignes avec un minimum de 10 vers ou lignes. La participation est limitée à un seul poème par candidat. Les scolaires doivent proposer une œuvre collective. L'ensemble doit être dactylographié sur un format A4 non plié, sans aucun signe distinctif. En outre, les enfants (-13 ans) pourront présenter des textes manuscrits et illustrés.

5 – L'auteur s'engage à présenter une œuvre inédite et libre de tout droit quant à l'édition possible du poème récompensé. En cas de non respect de cette clause, le lauréat se verra immédiatement retiré du concours. Les poèmes ne seront pas restitués à leur auteur.

6 - Chaque candidat accompagnera son envoi du bulletin de participation et de l'attestation figurant au bas du présent règlement.

7 – Le palmarès comportera 4 catégories : adultes, jeunes (13-16 ans), enfants et scolaires.

8 – Les résultats du concours seront proclamés lors de la **Fête du Livre, le 17/07/2011 à 14H** au Jardin des Lakas.

9 - Les œuvres pourront faire l'objet d'une exposition ou d'une publication sur le site internet de la ville.

## ATTESTATION

Je déclare sur l'honneur que ce poème est une œuvre originale et en être le véritable auteur.

Date et signature

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné ..... autorise mon fils/ma fille ..... à participer au concours de poésie « Rêveries... ».

Date et signature

## BULLETIN DE PARTICIPATION

N° enregistrement (réservé à l'administration) .....

NOM : .....

Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

CP : .....

Ville : .....

Tel : .....

Mail : .....

J'accepte d'être informé par mail des animations culturelles mises en place par la commune

J'ai pris connaissance de ce concours par (à spécifier) :

.....  
.....